

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 13 décembre 2022 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Maxime Trudel, les membres suivants :

Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement  
Monsieur Richard Boyer, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote  
Monsieur Marc Brunelle, membre des directions d'établissement  
Monsieur David Cadieux, membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux  
Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles  
Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant  
Monsieur Martin Larouche, membre parent d'un élève - District La Tuque  
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien  
Madame Anne Paradis, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines  
Madame Josianne Ricard, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère  
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant  
Monsieur Alain Tousignant, membre parent d'un élève - District Mékinac

Madame Anne Paradis et monsieur Martin Larouche participent à la séance par TEAMS.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Est aussi présent, Me Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général.

Madame Mélissa Trudel, directrice des Services des ressources financières, est présente de 19 h à 19 h35 pour la considération du point 7.

Madame Louise Dauphinais, directrice générale adjointe est présente de 19 h 35 à 19 h 55 pour la considération du point 8.

L'absence de public est constatée.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION CA29 1222 :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 1222-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Résolutions en bloc**

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

#### **RÉSOLUTION CA30 1222 :**

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Brunelle et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de cette réunion inscrit sur le document CA 1222-02.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

Aucun public.

## **4. Sujet de la présidence**

### **4.1 Évaluation du directeur général**

#### **4.1.1 Huis clos**

#### **RÉSOLUTION CA31 1222 :**

IL EST PROPOSÉ, vers les 19 h 55, par monsieur David Cadieux et résolu par le conseil d'administration que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Le directeur général, monsieur Denis Lemaire, quitte la séance.

#### **4.1.2 Discussions des membres du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration échangent à huis clos.

#### **4.1.3 Réouverture de la séance**

##### **RÉSOLUTION CA32 1222 :**

IL EST PROPOSÉ, vers les 20 h 26, par monsieur Marc Brunelle et résolu par le conseil d'administration que la présente séance du conseil soit rouverte au public.

Adoptée à l'unanimité.

Le directeur général, monsieur Denis Lemaire, revient dans la séance.

#### **4.1.4 Évaluation du directeur général et recommandation**

##### **RÉSOLUTION CA33 1222 :**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a tenu un processus d'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT que le comité formé à cette fin a présenté ses recommandations au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par madame Josianne Ricard et résolu par le conseil d'administration que soient entérinées les recommandations du comité précité et que l'évaluation du directeur général soit versée et conservée au dossier personnel de monsieur Denis Lemaire.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. Sujet de la direction générale

### 5.1 Adoption du rapport annuel 2021-2022

#### RÉSOLUTION CA34 1222 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre;

CONSIDÉRANT que la direction générale a élaboré, notamment en collaboration avec les Services éducatifs (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le rapport annuel 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration d'adopter le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire de l'Énergie, tel que décrit au document CA 1222-03;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la loi, qu'une séance publique d'information, à laquelle sera invitée à participer la population, sera tenue ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. Sujets des Services du secrétariat général

### 6.1 Adoption du plan triennal 2023-2026, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissement 2023-2024

#### RÉSOLUTION CA35 1222 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, le Centre de services scolaire de l'Énergie établit un *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que le Centre de services scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'adoption de ce plan, de la liste des écoles et des centres ainsi que des actes d'établissement ont été faites soit auprès des municipalités du territoire du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et des conseils d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration que soient adoptés :

- le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026, décrit au document CA 1222-04;
- la Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2023-2024, décrite au document CA 1222-05;
- les Actes d'établissement des écoles et des centres 2023-2024 décrits au document CA 1222-06.

Adoptée à l'unanimité.

## 6.2 Abolition de politiques

### RÉSOLUTION CA36 1222 :

CONSIDÉRANT le changement de structure de la Commission scolaire de l'Énergie en suivi à l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que certaines politiques doivent être abolies;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Tousignant et résolu par le conseil d'administration d'abolir les politiques suivantes :

- Politique relative à la participation des commissaires à la vie des établissements;
- Politique relative aux représentations des commissaires.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. Sujet des Services des ressources financières

### 7.1 États financiers 2021-2022

#### RÉSOLUTION CA37 1222 :

CONSIDÉRANT que les Services des ressources financières ont finalisé la production des états financiers pour l'exercice s'étant clos le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers ont été soumis au processus d'audit par la firme indépendante *Mallette SENCRL, comptables professionnels agréés*;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2021-2022 ont fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cadieux et résolu par le conseil d'administration de recevoir le document CA 1222-07 relatif aux états financiers 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. Sujets des Services éducatifs (jeunes), complémentaires et de l'adaptation scolaire**

### **8.1 Services éducatifs dispensés au Centre de services scolaire de l'Énergie 2023-2024**

#### **RÉSOLUTION CA38 1222 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie détermine les services éducatifs dispensés par les écoles;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que les services éducatifs dispensés par les écoles du Centre de services scolaire de l'Énergie en 2023-2024 soient adoptés tels que décrits au document CA 1222-08.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.2 Calendrier scolaire 2023-2024**

#### **RÉSOLUTION CA39 1222 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Tousignant et résolu par le conseil d'administration que le calendrier scolaire 2023-2024 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document CA 1222-09.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.3 Critères d'admission et d'inscription 2023-2024**

#### **RÉSOLUTION CA40 1222 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration que les critères d'inscription 2023-2024 soient adoptés tels que décrits au document CA 1222-10.

Adoptée à l'unanimité.

### **9. Sujet des Services des ressources humaines**

#### **9.1 Politique - Programme d'aide aux employés**

#### **RÉSOLUTION CA41 1222 :**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie offre présentement le programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT le changement de nom de l'entité;

CONSIDÉRANT les discussions en lien avec le renouvellement du contrat pour le programme d'aide aux employés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Brunelle et résolu par le conseil d'administration d'adopter la *Politique de programme d'aide aux employés* telle que décrite au document CA 1222-11.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujet des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

### **10.1 Projet d'entente concernant la mise en oeuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures**

#### **RÉSOLUTION CA42 1222 :**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les Halocarbures*;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a formulé le souhait de regrouper les trois spécialités de manipulation des halocarbures en une seule, indépendamment du secteur d'activité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des contenus de formation, incluant ceux des formateurs et de l'apprenant ainsi que les examens de qualification, ont été révisés et que les établissements intéressés à offrir cette nouvelle formation ont été interpellés;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente, toujours à portée géographique limitée, a été rédigée aux fins d'application au sein des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la signature de cette entente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration d'autoriser monsieur Denis Lemaire, directeur général, à signer cette entente conditionnellement à ce qu'elle soit conforme au projet soumis par la Ministre de l'Emploi, tel que décrit au document CA 1222-12.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. Sujet du Transport scolaire**

### **11.1 Transport scolaire - Tarification 2023-2024**

#### **RÉSOLUTION CA43 1222 :**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie détermine les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord avec la tarification;



IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Laflamme et résolu par le conseil d'administration que soit adoptée la tarification 2023-2024 pour le transport scolaire telle que décrite dans le document CA 1222-13 et que le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires en lien avec l'application de ces tarifs.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. Redditions de comptes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions des Services éducatifs;
- Redditions des Services des ressources humaines;
- Redditions des Services des ressources matérielles;
- Reddition de la direction générale.

## 13. Autres sujets

Aucun sujet.

## 14. Clôture de la réunion

### RÉSOLUTION CA44 1222 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 20 h 54.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. V.', written over a horizontal line.

SECRÉTAIRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Jean-François', written over a horizontal line.